



Est-ce que je perdrez mes droits

Par **Divie225**, le **28/03/2019** à **12:05**

Bonjour,

Je souhaiterais aidé un ami que j'apprécie beaucoup pour c'est démarche administrative.

Je vous explique il ya quelques temps de cela il m'a approcher pour me demander si je pouvais lui donner un justificatif de domicile pour c'est démarches au impôts car son patron veut l'embaucher en cdi et faire le nécessaire pour lui a la préfecture mais lui manque juste une adresse contenant un justificatif de domicile sauf que moi j'ai deux enfants et j'ai vraiment pas envie de perdre mes droits à la caf ou autre.

Conseiller moi du coup car sa situation me peine beaucoup.

Par **jodelariege**, le **28/03/2019** à **12:50**

bonjour attention la CAF pourra vous accuser de fraude et dire que vous êtes en concubinage ... surtout si vous êtes parent isolé...
il habite où votre ami en ce moment?

Par **Divie225**, le **28/03/2019** à **12:57**

c'est sa aussi le problème !
il habite chez sa soeur qui n'a pas encore d'adresse a elle

mais il a une adresse de domiciliation mais il lui on dit d'attendre 2 ans ans pour avoir un justificatif de domicile
ondre ...

Par **jodelariege**, le **28/03/2019** à **14:05**

et sa sœur elle n'a pas d'adresse?il y a bien une adresse où elle habite?
vous pouvez lui dire que vous aurez des ennuis à la CAF si vous acceptez cela si c'est un bon ami il le comprendra...sinon ce n'est pas un ami...

Par **Divie225**, le **28/03/2019** à **14:53**

d'accord je vous remercie

Par **morobar**, le **28/03/2019** à **19:32**

Bonsoir,

Et pas seulement avec la CAF.

La taxe d'habitation va aussi augmenter et toutes les aides sociales basées sur le revenu vont être recalculées car c'est la totalité des revenus qui est prise en compte.

[citation]il habite chez sa soeur qui n'a pas encore d'adresse a elle [/citation]

En clair il habite chez sa sœur qui habite chez un copain lui même domiciliée chez une amie ?